

6.2

Réglementation et instructions générales

6.2 RÉGLEMENTATION ET INSTRUCTIONS GÉNÉRALES

6.2.1 Consultation

Règlement 31-103 sur les obligations d'inscription

Règlement 31-102 sur la base de données nationale d'inscription

Règlement 33-109 sur les renseignements concernant l'inscription

(Voir section 3.2 du bulletin du 23 février 2007 (Vol. 4, n° 8))

6.2.2 Publication

Aucune information.